

Limiter le mitage du territoire

Nul n'ignore que dans quasi toutes les communes jurassiennes, il existe un grand nombre de terrains libres en zones centre, mixte ou habitation. Ces réserves permettraient d'accueillir de 10'000 à 16'000 nouveaux habitants et de répondre à la demande de nouveaux ménages jusqu'en 2030, selon le SAT...

Dans la plupart des cas, une bonne partie de la viabilisation a été financée par la collectivité publique à laquelle il faut ajouter les coûts d'entretien des infrastructures de base. Il en résulte donc d'importants manques à gagner pour les communes.

Comme les investissements des propriétaires ont souvent été très modestes, ceux-ci ne sont pas tentés de vendre et limitent ainsi les possibilités d'extension de nouvelles zones à bâtir, car un nombre important de terrains restent disponibles.

Il est donc impératif d'envisager de nouvelles solutions de gestions du foncier, et cela dans un intérêt prépondérant commun, face aux risques de blocage de nouvelles zones à bâtir ou de développement inopportun de l'habitat en termes de mitage du territoire.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement jurassien d'édicter les bases légales comportant les éléments suivants :

- Augmentation périodique d'office de la valeur officielle, sur une période de 15 ans dès qu'un terrain est viabilisé ;
- Possibilité pour la commune de racheter, à partir de 15 ans après la mise en zone, tout terrain non construit au prix coûtant (par expropriation simplifiée).
Restent réservés les héritages familiaux en ligne directe ;
- Fixer les modalités d'application pour la période transitoire concernant les terrains déjà en zones.

Delémont, le 21 novembre 2012

Pour le groupe PDC-JDC

Michel Choffat

(Signatures)
M. Fr. Chenaud
Michel Choffat
R. Vatin
J. J. J.